



COMPTE RENDU – CONSEIL MUNICIPAL

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date – Heure	8 février 2023
Lieu	Mairie
Session	Publique
Date de la convocation	2 février 2023

Référence	CM-CR-2023-01
État du document	Validé

Présents	Nicolas VANNEAU Ludovic NADEAU Josette HABCHI MARGOLI Thierry JOUSSET Manon MILLES Carine VANNEAU	Sylviane BOUCHEREAU Emilien BRETON Samuel BEAUGER Gwenaëlle LESIEUR Cécile DE SOUSA Laura BEZANNIER Delphine GAUTHIER Didier RIVIERE
Pouvoirs	Thierry JOUSSET donne pouvoir à Ludovic NADEAU Emilien BRETON donne pouvoir à Samuel BEAUGER Cécile DE SOUSA donne pouvoir à Carine VANNEAU	
Excusée	Sylviane BOUCHEREAU	
Absente	Gwénaëlle LESIEUR	
Secrétaire de séance	Carine VANNEAU	
Début de séance	20h00	
Fin de séance	20h32	

01. Ouverture de séance.....	2
02. Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2022	2
03. Annonce des délégations prises par Monsieur le Maire	2
04. Budget 2023 : demande de subvention.....	2
05. Chartres Métropole : Décision de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ayant pour objet l'évaluation du transfert de la compétence "parc et piscine des Vauroux.....	3
06. Rosière 2023	3
07. Informations diverses.....	3
09. Clôture de séance.....	4

Mairie de Prunay-Le-Gillon

01. Ouverture de séance

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus, donne le pouvoir qu'il a en sa possession : Thierry JOUSSET donne pouvoir à Ludovic NADEAU, Emilien BRETON donne pouvoir à Samuel BEAUGER, Cécile DE SOUSA donne pouvoir à Carine VANNEAU.

10 membres sont présents. Le quorum est atteint. Le conseil municipal peut règlementairement délibérer.

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.
Carine VANNEAU accepte le poste.

02. Approbation du procès-verbal du 12 décembre 2022

Délibération 2023-01

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil le procès-verbal du 12 décembre 2022.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,
- **APPROUVE** le procès-verbal du 12 décembre 2022.

03. Annonce des délégations prises par Monsieur le Maire

Décision 2023-01 : la commune renonce à son droit de préemption

DATE	N°	PARCELLE	M2	BATI – NON BATI
08/12/2022	028 309 22 00036	Ai18	55	Bâti
23/12/2022	028 309 22 00037	YV33	876	Bâti
05/01/2023	028 309 23 00001	AC188-190-319	876	Bâti
27/01/2023	028 309 23 00002	AD1-106	7 610	Bâti
27/01/2023	028 309 23 00003	YP20-21	1 872	Non bâti

04. Budget 2023 : demande de subvention

Délibération 2023-02 : remplacement des éclairages de la mairie, de la poste et des services techniques

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention pour le changement des éclairages en leds à la mairie, à la poste et aux services techniques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter toutes subventions concernant le changement des éclairages en leds à la mairie, à la poste et aux services techniques.

Délibération 2023-03 : restauration d'une pompe à eau

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande de subvention pour la restauration d'une pompe à eau.

Le Maire donne quelques précisions, cette pompe à eau, qui se trouve rue du Château d'Eau était, dans son temps, tractée par un cheval. Cette restauration comprend la restauration des dalles et en option l'installation d'un cheval en acier.

⊗ Laura BEZANNIER demande si la pompe à eau sera à nouveau fonctionnelle ?

⊗ Monsieur le Maire répond que non, seuls des travaux de reprise de la plateforme seront réalisés.

⊗ Laura BEZANNIER demande s'il n'aurait pas été préférable de prévoir la restauration de la pompe au lieu de l'installation d'un cheval en acier

⊗ Monsieur le Maire précise que ce projet est une enveloppe globale. Ce projet n'est dans une urgence. Tout dépendra du retour des subventions.

⊗ Didier RIVIERE fait remarquer les dimensions du cheval, qui sont imposantes.

⊗ Monsieur le Maire précise que le conseil doit se positionner sur la demande de subvention

MAIRIE DE PRUNAY-LE-GILLON

☒ Calendrier à venir :

- 25 février, choucroute par les Gardiens de l'Hydromel
- 12 mars, thé dansant par l'association de sauvetage de l'Eglise
- 18 mars, après-midi et soirée jeux par l'APE
- 19 mars, commémoration de la FNACA
- 26 mars, 3^{ème} rdv des Aînés

08. Questions diverses

☒ Didier RIVIERE demande l'effectif des écoles pour la rentrée de 2023/2024

Monsieur le Maire répond que les effectifs sont constants. Aucune baisse ou hausse est constatée.

Les inscriptions sont sur tout le mois de mars.

Manon MILLES informe que les petites classes sont les plus chargées.

09. Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h32.

Le Maire,
Nicolas VANNEAU.



Le secrétaire de séance,
Carine VANNEAU.

MAIRIE DE PRUNAY-LE-GILLON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à solliciter toutes subventions concernant la restauration d'une pompe à eau.

05. Chartres Métropole : Décision de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ayant pour objet l'évaluation du transfert de la compétence "parc et piscine des Vauroux

Délibération 2023-04

Par courrier dématérialisé en date du 31 janvier 2023, le Président de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a adressé à la commune sa décision du 25 janvier 2023 concernant l'évaluation du transfert de la compétence du Parc et Piscine des Vauroux.

Il revient à notre conseil municipal de se prononcer sur cette décision ci-annexée.

Didier RIVIERE souligne que l'Odyssée n'a pas assez de créneaux pour les scolaires.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision de la CLECT du 25 janvier 2023 ayant pour objet l'évaluation du transfert de la compétence du Parc et Piscine des Vauroux.

06. Rosière 2023

Le maire rappelle les conditions pour être éligible :

- Être âgée de 18 à 21 ans (date limite des 18 ans le dimanche 2 avril 2023)
- Résider dans la commune
- S'engager à entretenir les sépultures de la famille Cellot-Caille pour la Toussaint et les Rameaux

Pour l'année 2023, une somme de 115 € sera attribuée à la Rosière.

13 candidates ont été recensées.

Un courrier sera adressé à toutes les candidates.

07. Informations diverses

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

Chartres Métropole :

- Attribution compensation 2023 : 24 572,42€
- Dotation de solidarité communautaire 2023 : 58 842€

Mise en place du comité des fêtes le 21 janvier avec l'élection du bureau :

Présidente : Meredith MANSUROGLU

Président adjointe : Kévin REY

Secrétaire : Christelle MIGUET

Secrétaire adjointe : Charlie CORBIER

Trésorier : Emmanuelle LEFKIH BOCQUILLON

Trésorier adjoint : Ezdine LEFKIH

Les statuts sont partis à la Préfecture.

Le comité des fêtes aura en charge notamment l'accueil des nouveaux arrivants, les festivités du 14 juillet et le bric à brac.

Laura BEZANNIER demande si une subvention communale sera votée ?

Monsieur le Maire répond que oui, cette subvention sera votée lors du conseil municipal du vote du budget avec un ajustement ou pas selon les propositions du comité des fêtes. En aval, une discussion se fera lors de la commission budget 2023.

Ludovic NADEAU précise que le montant alloué sera d'environ 6 000€

Arrivée d'un nouvel agent au 1^{er} mars

Le Maire remercie Virginie CARTON pour les 14 années passées aux services de la mairie de Prunay le Gillon.

le tout petit gillonien avec les prochains rendez-vous de février à mars est arrivé ce jour et sera distribué ce weekend.